

En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte ci-dessous dégageant les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la perspective de votre projet de recherche.

703. INTEREA VIDET AENEAS : il s'agit ici d'un *hirmos*⁷⁰¹, c'est-à-dire d'une idée unique développée sur plusieurs vers, où il est question de la doctrine établie par Platon dans le *Phédon*, *peri psychês* (« à propos de l'âme »), dont Virgile parle brièvement dans les *Géorgiques*⁷⁰² et plus longuement ici. Varron a également abordé ce sujet de manière exhaustive dans le premier livre des *Antiquitates rerum diuinarum*⁷⁰³. Voici en quoi cela consiste : en poursuivant sa route à travers les Enfers, Énée avisa un fleuve assez éloigné, vers lequel se dirigeait une foule innombrable d'âmes. Il interrogea son père pour savoir quel était ce fleuve et pour quelle raison les âmes allaient jusqu'à lui. Son père répondit : « C'est le Léthé et elles vont jusqu'à lui pour y boire et pouvoir oublier, afin de commencer à vouloir revenir dans un corps. » Étonné, Énée demande : « Dis-moi, père, ces âmes-là, qui à cause de leur vie passée ont enduré tant de supplices, peuvent-elles avoir le désir de retourner dans un corps ? Il n'est pas pensable, qu'après avoir été libérées de la prison⁷¹⁰ que constitue le corps, elles soient de nouveau enchaînées à lui. » Reprenant la parole, Anchise expose ceci : « D'abord, arrive le moment où elles doivent revenir < dans un corps > ; ensuite, où elles le peuvent ; enfin, où elles le veulent. » Puisque ces paroles sont obscures, on peut les rendre plus claires par d'autres subdivisions. Que signifie : elles doivent ? Tous les êtres vivants tirent leur origine de Dieu. Puisque nous voyons que ces êtres vivants naissent, il ne fait aucun doute que les âmes retournent < dans un corps >, sinon à partir de quoi sont-ils tous engendrés ? Voici ensuite la preuve qu'elles le peuvent : les âmes sont immortelles et certaines peuvent retourner < dans un corps >. La troisième question est de savoir si elles le veulent : il dit que c'est ce que permet le fleuve Léthé. Voilà précisément ce qu'il va dire, mais les questions posées rendent cela obscur :

703. INTEREA VIDET AENEAS : *hirmos* est hoc loco, id est unus sensus protentus per multos uersus : in quo tractat de Platonis dogmate, quod in Phaedone positum est περὶ ψυχῆς, de quo in Georgicis strictim, hic latius loquitur. De qua re etiam Varro in primo Diuinarum plenissime tractauit. Hoc autem continet : Aeneas dum per inferos pergeret, respexit fluuium quendam loci remotioris, ad quem innumera multitudo tendebat animarum. Interrogauit patrem qui esset fluuius uel qua ratione ad eum pergerent animae. Pater ait : Lethaeus est ; pergunt autem ut potent et obliuionem patiantur, ut incipiant in corpora uelle remeare. Stupefactus Aeneas interrogat : dic pater, et animae quae propter praeteritam uitam tot supplicia pertulerunt possunt habere uotum reuertendi in corpora ? Non est uerisimile liberatas de corporis carcere ad eius nexum reuerti. Suscepta narratione haec Anchises exsequitur : primo debere fieri ut redeant, deinde posse,

deinde uelle. Quae quoniam obscura sunt, aliis subdivisi-
nibus innotescunt. Quid est debere ? Cuncta animalia a deo originem ducunt. Quae quia nasci cernimus, reuertuntur sine dubio ; nam unde cuncta procreantur ? Deinde posse sic probat : quia immortales sunt animae, et sunt quae possunt reuerti. Tertium est utrum uelint : quod dicit fieri per Lethaeum fluuium. Et hoc est quod dicturus est, sed incidentes quaestiones faciunt obscuritatem.

Servius, Commentaire à l'Énéide, VI, ad v. 107 (édition Budé).